

**15 mai ▶ 15 octobre\***

\*avec interruption au mois d'août

// Juillet 2013 • N°15

# CAHIER D'ACTEURS

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.



## Comité Régional CGT Champagne-Ardenne

## Comité Régional CGT Lorraine

Ce cahier d'acteurs est présenté par les Comités régionaux CGT (CR CGT) Champagne-Ardenne et Lorraine.

Le Comité régional est la structure régionale interprofessionnelle de la CGT.

La Confédération Générale du Travail (CGT) a pour but la défense des salariés, de leurs droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs.

### contact //

#### CR CGT Champagne-Ardenne :

40 rue des Essillards BP 236 51686  
Reims cedex 02

#### CR CGT Lorraine :

10 rue de Méric BP 42026 57054 Metz  
cedex 02

## // Préambule

Les CR CGT Champagne-Ardenne et Lorraine ont décidé de s'exprimer dans le débat public sur l'éventuel futur centre industriel de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse / Haute Marne.

Nous savons que le débat sur les déchets radioactifs est difficile et que les positions des salariés peuvent être diverses, ce débat traverse d'ailleurs toute la société.

Pour la CGT, l'enfouissement des déchets radioactifs est bien un débat à part entière, même s'il y a des liens avec les autres débats en cours, notamment celui sur la transition énergétique.

Notre position part des points suivants :

- Les déchets qui pourraient faire l'objet d'un enfouissement profond existent déjà et sont stockés actuellement en surface sur les sites de production ou sont en devenir (combustible actuel des centrales en activité).
- Aucune solution pour la gestion des déchets HA et MA-VL ne semble, à ce jour, pouvoir faire l'unanimité dans la société, ni surtout être totalement satisfaisante.

Quel que soit le type de solution, des risques existent.

- La France a surtout étudié le stockage profond.

Elle devait par ailleurs étudier plusieurs sites mais, dans les faits, seul Bure-Saudron, en sous-sol argileux, a été étudié. De ce fait, si elle opte pour ce type de stockage, il apparaît difficile d'envisager que cela se fasse ailleurs.

A partir de ces éléments de base, les CR CGT Champagne-Ardenne et Lorraine situent leur réflexion dans l'hypothèse d'une décision gouvernementale d'un enfouissement profond à Bure-Saudron.

Nos observations, présentées selon 3 axes, seraient sans doute similaires quel que soit le mode de stockage/entreposage de ces déchets radioactifs.

## // Réversibilité

### Une gouvernance transparente, démocratique et « contre-force »

#### Réversibilité

La réversibilité est un des enjeux majeurs de Cigéo. Elle consiste à pouvoir revenir sur les décisions de stockage et notamment à pouvoir récupérer les déchets.

L'ANDRA dit clairement que l'objectif est la fermeture définitive du stockage.

La durée d'exploitation prévue est d'au moins 100 ans. Selon la Loi, la réversibilité doit être effective pendant 100 ans au minimum.

#### Pour les CR CGT :

- **La réversibilité implique que les colis puissent être retirés très au-delà de la période d'exploitation (récupérabilité**

**des colis). Cela implique, au-delà des technologies, d'en inscrire les modalités de financement dans la Loi.**

- **La réversibilité impose de poursuivre les recherches. La Loi doit prévoir le financement d'un programme de recherche et de suivi scientifique du stockage. Les modalités des rendez-vous décennaux doivent être annoncées. Une concertation et un suivi réguliers avec tous les acteurs concernés (Syndicats, CESER, Collectivités, Associations, etc.) doivent être organisés. ■**

### Une gouvernance transparente, démocratique et « contre force »

Il est nécessaire de définir la gouvernance de la réversibilité.

L'évaluation régulière du stockage, les décisions à prendre (poursuite, arrêt, conditions d'exercice de la réversibilité, conditions de stockage) doivent être transparentes et démocratiques.

L'intervention citoyenne doit être organisée et réellement prise en compte, ce qui implique des systèmes d'information, de formation et des capacités d'expertises indépendantes.

La nature des produits à stocker et les conditions particulières de travail nécessitent, pour les salariés Cigéo, des dispositions spécifiques en termes de droits, notamment le droit d'intervention. La CGT sera particulièrement exigeante sur ce point, ainsi que sur les questions de qualifications, de formation, d'hygiène et de sécurité... Le droit du travail français devra s'appliquer à tous les salariés intervenant sur le futur centre de stockage. En conséquence, la sous-

traitance des activités pouvant être réalisées par l'exploitant de façon pérenne n'a pas sa place dans l'éventuel futur centre Cigéo.

Une des conditions de la mise en œuvre de cette gouvernance est la maîtrise publique de Cigéo : sa gestion ne peut pas être soumise à la loi du marché.

**Pour les CR CGT, une gouvernance transparente, démocratique, impliquant tous les acteurs, la population directement concernée et les salariés, reste à définir dans la Loi.**

**Une instance de concertation, permettant d'avoir toutes les informations, d'intervenir, d'être une « contre-force » face aux décideurs, doit être créée sur le long terme, en prévoyant les moyens de son fonctionnement.**

**Pour les CR CGT, la gouvernance fait partie des éléments de positionnement par rapport à Cigéo. ■**

## // Sureté / Sécurité - Recherche

#### Réversibilité

La sureté du site est un élément déterminant.

L'examen des documents de l'ANDRA laisse des interrogations.

Le risque zéro n'existe pas : aucun scientifique ne peut garantir les effets du stockage sur le long terme.

Même si les phénomènes sont lents dans les couches géologiques concernées, leurs effets perdureront dans le temps.

Par exemple, il semble ne pas y avoir de réponse satisfaisante pour les citoyens à la question simple

de savoir quand et avec quelle intensité une fuite de radionucléides atteindrait la surface du sol, même si l'ANDRA annonce que l'impact radiologique serait inférieur à 0,25 millisievert.

La question de la formation d'hydrogène (risque d'explosion) par oxydation des enveloppes en acier demeure aussi un des points d'interrogation dans le temps, après l'arrêt de l'exploitation et donc de la ventilation.

Le risque sismique n'est pas totalement absent, même si le stockage se situe en zone particulièrement stable.

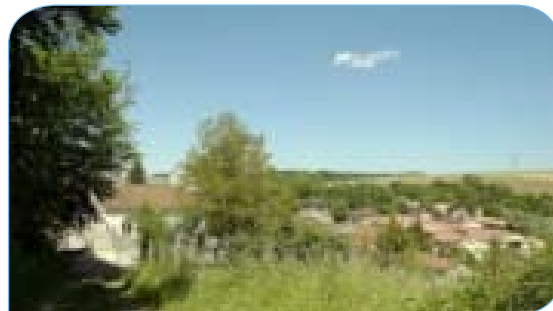
Nous notons positivement que l'ANDRA a mis en place un observatoire pérenne de l'environnement (OPE). Des mesures doivent être envisagées dès le départ pour le cas où cet OPE constaterait une dégradation de l'environnement.

Tout cela exige une permanence de la Recherche fondamentale et appliquée sur la gestion et la transformation des déchets, ainsi que son financement.

**Pour les CR CGT, la sûreté du site implique :**

- de répondre aux interrogations des citoyens en toute transparence sur les risques et les incertitudes scientifiques actuelles ;
- de mettre tous les moyens de suivi à la disposition des citoyens et des salariés du site ;
- de poursuivre les recherches et de prendre en compte les avancées scientifiques dans l'exploitation du site ;

- de développer un observatoire sanitaire ;
- des concertations avec les pays frontaliers de nos deux régions.
- Pour les CR CGT, les déchets radioactifs qui pourraient être enfouis au centre Cigéo ne peuvent être que ceux produits sur le territoire national. ■



## // Aménagement du territoire

Ce volet est en partie traité par le Schéma interdépartemental de développement du territoire Meuse / Haute-Marne (SIDT). Nous notons que :

- dans sa construction, les organisations représentant les salariés n'ont pas été associées, en particulier dans le comité de pilotage ;
- il n'a qu'une valeur de référence et non d'obligation, ce qui peut avoir des conséquences sur sa mise en œuvre réelle ;
- il est seulement « porté par l'Etat » pour permettre « à chaque acteur du développement d'anticiper ses propres actions... » ;

- la partie vosgienne du territoire concerné est exclue.

Pour les CR CGT, l'aménagement de ce territoire doit avoir pour base le développement humain durable. Ce développement ne peut pas se faire au détriment des territoires environnants ou des emplois déjà existants.

Il est nécessaire de faire évoluer la croissance dans une logique de co-construction territoire – industrie/service.

L'objectif de réduction de l'empreinte écologique et de la consommation énergétique doit faire partie du projet.



Les CR CGT exigent :

- La mise en place d'une structure de gouvernance, avec un pilotage clairement défini, regroupant l'ensemble des acteurs socio-économiques, les GIP, les collectivités territoriales et l'Etat pour impulser et suivre le développement / aménagement des territoires concernés.
- L'affirmation du rôle de l'Etat dans l'aménagement de ce territoire, comme partie prenante et acteur de celui-ci, avec un engagement clair, y compris financier.
- La construction d'une GPEC territoriale avec l'ensemble des acteurs socio-économiques concernés. Cela doit permettre de déterminer les besoins en emplois, les formations et compétences nécessaires. Cela permettra ensuite d'identifier les formations et les institutions de formation, y compris d'enseignement supérieur et de recherche, à développer ou à créer à proximité et au niveau des deux régions.
- La définition d'une politique économique visant au développement et à l'implantation d'entreprises, à la création d'emplois qualifiés, en relation directe ou non avec Cigéo.
- La définition de politiques précises sur les questions de l'habitat, des services publics [santé, formation initiale et continue, eau, réseaux transports fret/voyageurs et divers (très haut débit) ...], le SIDT en restant à des évocations générales et vagues.
- Que le transport fret, d'une façon générale, et en particulier celui des colis de déchets radioactifs, soit réalisé par voie ferrée jusqu'au centre par l'opérateur national SNCF. Ils n'excluent pas d'étudier la faisabilité du transport par voie d'eau, notamment si le canal Saône Moselle venait à être construit. ■

